

**FICHES DESCRIPTIVES DES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLE
SUR LA COMMUNE DE MERCENAC**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte qui l'a instituée sur la commune	Service gestionnaire
Servitudes relatives à l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau, en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique : - canal d'aménée de l'usine hydroélectrique du SIVOM DE St Lizier	EL2	Articles 48 à 54 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure	Décret interministériel du 13/09/1963	Ministère de l'Environnement DIREN Cité Administrative - Bât. G2, Bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex Tél 05 62 30 26 26
Servitude d'alignement - dans le centre du bourg	EL7	Articles L. 112-1 à L. 112-7, R. 112-1 à R. 112-3 et R. 141-1 du code de la voirie routière Articles R. 123-32-1 du code de l'urbanisme		Service Technique du Conseil Général de l'Ariège Hôtel du Département - BP 23- 09001 FOIX CEDEX Tél: 05 61 02 09 09
Servitudes concernant les titulaires des titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisations de recherches de mines et carrières - Anciennes carrières souterraines Tucau - Barbut	I6	Code minier, articles 71, 71-1 à 71-6, 72, 73 et 109. Décret du 29/10/1970	procès-verbal de récolement dressé par le directeur de la DRIRE en date du 4 janvier 2006	Direction Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rue Victor Hugo 09000 Foix Tél: 05.61.65.85.50
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	PM1	Lois des 22 juillet 1987, 3 janvier 1992, 2 février 1995, décret du 5 octobre 1995.	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2003	Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Environnement – risques Rue Paul Delpech 09000 Foix Tel : 05.61.02.15.23